

3 DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 18 décembre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 11 décembre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Monsieur Dominique VASSEUR donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Yamina SADOUNE donne procuration à Madame Khadija LANNABI
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE

Monsieur David GUIDÉ est désigné secrétaire de séance.

Objet : Création de postes dans le tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Que la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel. Dans ce cas, elle indique le motif évoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Qu'aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent.

Que l'emploi permanent et l'emploi non permanent doivent donc faire l'objet d'une délibération portant création d'emploi dès lors qu'aucun emploi, permettant le recrutement, n'est vacant au sein de la collectivité ou qu'aucun emploi vacant ne correspond au besoin de la collectivité.

Considérant que la ville de Loison-sous-Lens a recours à des agents contractuels permanents pour le fonctionnement de ses services,

Considérant le nombre croissant des effectifs durant la pause méridienne et des besoins d'encadrement,

Considérant l'avancement de carrière de fonctionnaires territoriaux et de remplacement d'un agent faisant valoir ses droits à la retraite,

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

- De créer :

- 2 postes d'adjoint d'animation contractuel à temps non complet par régularisation - Rémunération IB 367 – IM 366
 - ↳ à compter du 14 novembre 2024 jusqu'au 4 juillet 2025
 - ↳ à compter 25 novembre jusqu'au 4 juillet 2025
- 1 poste d'agent de restauration au grade d'adjoint technique à temps complet à compter du 6 au 20 décembre 2024 - rémunération IB 367 – IM 366 - pour assurer le remplacement momentané d'un agent indisponible en raison d'un congé de maladie ordinaire
- 1 poste d'Assistante de Direction à la Direction Générale des Services au grade d'Adjoint Administratif contractuel d'une durée d'un an - à temps complet – à compter du 26 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2025
- 1 poste d'agent de CCAS au grade d'adjoint administratif contractuel à temps complet — du 1er janvier au 28 février 2025
- 1 poste d'Adulte-relais – temps non complet 15h00 – au grade d'adjoint technique - rémunération IB 367 – IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 2 postes d'ASVP – temps non complet à 20h00 – au grade d'adjoint technique - rémunération IB 367 – IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 1 poste d'agent de restauration - temps complet – au grade d'adjoint technique - rémunération IB 367 – IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 1 poste d'agent de restauration – temps non complet 30h00 – au grade d'adjoint technique -rémunération IB 367 – IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 5 postes d'agent technique polyvalent – temps complet – au grade d'adjoint technique -rémunération IB 367 – IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 1 poste d'adjoint d'animation - temps complet - au grade d'adjoint technique rémunération IB 367 - IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 1 poste d'agent d'entretien – temps non complet 30h00 - au grade d'adjoint technique - rémunération IB 367 – IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 1 poste d'agent d'entretien – temps non complet 28h30 - au grade d'adjoint technique - rémunération IB 367 – IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 5 postes d'agent d'animation - temps non complet - au grade d'adjoint d'animation - rémunération IB 367 - IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 3 postes d'agent d'entretien - temps non complet - au grade d'adjoint technique - rémunération IB 367 - IM 366 - du 1^{er} janvier au 31 décembre
- 1 poste d'agent vacataire – tenue de permanences d'aide à la population en matière de dossier de surendettement - dans la limite de 10 vacations par mois rémunérées sur la base du SCMIC en vigueur après service fait

SLOW

- 1 poste d'agent vacataire – réalisation de séance collective autour des jalons pédagogiques - 10 séances d'animation rémunérées sur la base du SCMIC en vigueur après service fait
 - 1 poste de Technicien territorial Principal de 2ème classe - catégorie B - à temps complet à compter du 1er mars 2025, dans le cadre d'un avancement de grade.
 - 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet – catégorie C au 1er mars 2025 – Agent Etat-Civil/ Accueil dans le cadre mutation externe
 - 1 poste d'Agent de CCAS au grade d'Adjoint Administratif à temps complet – Catégorie C à compter du 1^{er} mars 2025
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 19 décembre 2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA